



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 14 novembre 2016**

Présidence : Mme Christine TROLLIET

**1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BARRENSE-DIAS Yara, CATTIN André, DELLEY Stéphane, ETEHNOZ-DAMOND Gabrielle, FREI Maurice, KARCHER Christian, LUGEON Séverine, MIEVILLE Laurent, MONTECCHIO Chiara, STALDER Olivier, VOGEL David, WILLI Bernhard

Absents : NICOLE Willy, TUIMIL Sandra

**2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente ajoute un point 5bis Election à la COGES et un point 36 bis Réponse à l'interpellation de M. Raymond CARRARD intitulée « Potentiel de l'énergie photovoltaïque à Nyon, où en sommes-nous ? »

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention.

**4. Communications du Bureau**

- Le Bureau a le plaisir de souhaiter la bienvenue à Éline, née le 28 octobre dernier, fille de nos Conseillers communaux Séverine et David Lugeon que nous félicitons chaleureusement.
- Mme la Présidente signale avoir reçu la copie d'un courrier de la Municipalité, daté du 7 octobre, transmis au Conseil Intercommunal du Conseil régional qui précisait la décision municipale concernant la répartition des 21 voix attribuées à la commune de Nyon, soit 10 voix portées par les Conseillers communaux désignés par le Conseil et 11 voix portées par M. le Municipal Maurice GAY.
- Les Conseillers ont reçu par courriel un courrier daté du 31 octobre intitulé « Foyer pour requérants d'asile ». Le Bureau a reçu une copie papier signée par une inscription numérique « Le Comité ».

**5. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN concernant un traitement de la pelouse à la plage et au Conservatoire. Le service des Espaces verts et forêts a effectué un traitement sélectif aux alentours du 20 septembre dernier, pour éradiquer le trèfle de manière à ce que les utilisateurs ne soient pas piqués par des abeilles. Il a été effectué de manière sectorielle, uniquement sur les surfaces où le trèfle était présent, traitement qui sera répété au printemps avant le début de la saison. Ce produit est homologué et en vente libre dans les magasins de jardinage et il a été utilisé par un jardinier en possession du permis de traiter. Elle rappelle également que Nyon fête son

temple du 25 au 27 novembre et signale que des événements extraordinaires auront lieu à cette occasion. Les détails figurent sur la plaquette que tous les Conseillers ont reçue.

M. le Municipal Maurice GAY précise que le Service informatique a installé un nouvel accès wifi pour l'utilisation des Conseillers communaux appelé AP-VDN-FM, libre d'accès.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Jessica JACCOUD concernant les horaires de bus 2017. Elle précise que c'est le rôle du réseau régional de relier les principaux pôles de l'agglomération vers la gare et les horaires 2017 sont planifiés pour remplir cette mission. Le réseau urbain est de leur responsabilité et a pour fonction de desservir finement le territoire toutes les 15 minutes. Compte tenu de cette cadence, les usagers ne doivent pas attendre trop longtemps leur correspondance. Concernant sa remarque au sujet du P+R de la Petite Prairie, elle précise que celui-ci n'a acquis le statut officiel de P+R que depuis le mois de juin et se remplit petit à petit. Par ailleurs, la Municipalité est en train de mener une réflexion sur le stationnement et diverses solutions sont envisagées, comme offrir des places aux commerces de la Petite Prairie. Elle répond ensuite à M. Claude FARINE au sujet de la placette devant le commerce en face de la Combe. La Police de Nyon Région fait preuve d'une certaine tolérance dès lors que le trottoir est suffisamment large. Elle dénonce toutefois les contrevenants si le stationnement présente une gêne pour les autres usagers. Le service TEM va effectuer un inventaire des places de stationnement des deux roues motorisés afin de déterminer les possibilités d'augmenter le parcage à disposition. Quant à sa remarque au sujet de la sortie sur la piste cyclable des Tattes d'Oie à la hauteur de la Suettaz, elle signale que PNR s'est rendue sur place et a constaté qu'une haie masque effectivement aux automobilistes la visibilité des piétons et des vélos. Ils vont demander au propriétaire de tailler la haie à 60 cm.

Mme la Municipale répond encore à M. Niall MACPHERSON au sujet des feux à la route de l'Etraz. Ces problèmes ont été constatés à de nombreuses reprises et des adaptations ont été apportées, visant à mieux détecter les véhicules. La boucle inductive au sol a été complétée d'un dispositif de détection par radar, de manière à détecter les véhicules qui ne s'avancent pas suffisamment près des feux. Des réglages ont encore été effectués ce jour, car les précédents n'étaient pas suffisants. Ils mettent tout en œuvre afin de régler ce problème définitivement. A sa demande de pouvoir tourner à gauche à la sortie du P+R de la Gravette en direction de l'autoroute afin d'éviter le giratoire, elle précise que la sortie du parking devrait se faire à travers le parking de la Migros, en direction du chemin de la Fontaine, ce qui permet aux automobilistes de remonter et dès lors d'éviter le giratoire à la route de Signy. Des panneaux de signalisation sont installés sur place permettant d'orienter les utilisateurs en ce sens. Ceux-ci ne doivent manifestement pas être suffisamment visibles, des rectifications seront apportées.

Elle répond encore à Mme Aline ANGELI qui signalait que certaines personnes ne trouvent pas de vélos en libre-service tôt le matin à la gare. Elle précise que cette station dispose de 28 bornes pour vélos et qu'au long de la journée certaines stations se vident ou se remplissent ce qui nécessite un rééquilibrage. Elle note que les vélos en libre-service sont victimes de leur succès et ils ont le souhait de rajouter des vélos à cet endroit. L'ensemble du réseau devrait passer de 13 stations à 24, mais le jugement suite au recours n'a pas encore été communiqué, ce qui bloque le développement. Elle répond ensuite à Mme Valérie MAUSNER-LEGER qui demandait si la tournée des encombrants allait être supprimée. Les réflexions sur ce thème sont en cours en Municipalité et une décision sera prise l'année prochaine.

Mme la Municipale répond également à Mme Chiara MONTECCHIO qui demandait que les barrières du parking de l'école de Nyon Marens soient ouvertes le soir. Elle signale que le stationnement dans les parkings des écoles est autorisé dans l'ensemble des établissements scolaires de la ville le soir et le week-end. Les barrières à Nyon-Marens étaient mal programmées, mais le problème a été corrigé. Elle répond finalement à M. André CATTIN qui demandait que les taxis puissent utiliser les voies de bus. La Municipalité mène actuellement une réflexion sur l'éventuelle manière de mettre en place cette mesure et doit également déterminer les voies qui pourraient être concernées afin de bien mesurer les incidences et la gestion des flux de circulation ainsi que l'impact sur les transports publics.

Enfin, elle informe le Conseil que l'installation de la main courante à la ruelle des Moulins est effectuée, que les travaux de remise en état du sentier de Chantemerle sont également terminés et que les contrôles se sont intensifiés pour le parcage à l'école du centre-ville. Passablement de voitures ont été dénoncées pour non-respect des heures d'entrée et de sortie. En cas de récidive, les baux seront résiliés.

M. le Municipal Vincent HACKER en complément à la réponse à l'interpellation donnée à M. Raymond CARRARD, confirme qu'un préavis sur la suite du plan solaire sera déposé au printemps prochain.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Marco CARENZA, au sujet de la séance d'information concernant le préavis N° 283, qui s'étonnait que les habitants du quartier Perdtemps-Usteri n'avaient pas été avertis de la tenue de cette séance. Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement des habitants de ce quartier qui sont concernés, mais également notamment ceux du quartier de Mafroi. Il précise également que le dépôt de ce préavis était accompagné d'une communication conjointe entre la ville et l'EVAM avec deux communiqués de presse diffusés le 20 juin et le 6 septembre. Tous deux annonçaient la tenue de cette conférence d'information. Il estime, au vu du nombre de personnes présentes, que l'information est bien passée et qu'il n'était pas nécessaire de faire une information supplémentaire dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. Il précise que l'information était destinée à l'ensemble de la population yonnoise par rapport à ce projet. Il n'y a pas eu de communication ciblée de manière géographique ou pour d'autres raisons. En cas d'acceptation, une communication coordonnée sera mise en place avec l'EVAM pour informer régulièrement le public sur l'avancement du projet ainsi que les habitants des quartiers de Mafroi et Perdtemps-Usteri.

#### **5bis. Election à la COGES**

Le conseiller UDC, M. Mark WEAVER, a présenté sa démission de la COGES. M. Sacha SOLDINI présente la candidature de Mme Edyta GRAF pour le remplacer. Elle est élue à l'unanimité.

#### **6. Réponse à l'interpellation de M. Jacques HANHART sur la SADEC.**

Ce point a été remis à l'ordre du jour suite à la dernière séance.

M. Jacques HANHART n'est pas satisfait par cette réponse. Il admet que c'est trop tard et que l'on ne peut rien faire. Toutefois, ce n'est pas satisfaisant de voir déménager la SADEC à Gland. Il reste sur ce qu'il a dit et n'est pas content.

#### **7. Rapport N° 284 en réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Pierre WAHLEN, concernant la réhabilitation de la rue du Vieux-Marché, et de MM. les Conseillers communaux Maurice FREI et David LUGEON, pour le développement du musée romain, pour une réhabilitation de l'esplanade Jules César et pour un engagement contre le vandalisme dans le quartier du forum romain.**

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention :

- d'accepter le rapport municipal N° 284 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, du 22 septembre 2015, concernant la réhabilitation de la rue du Vieux-Marché, ainsi qu'au postulat de MM. les Conseillers communaux Maurice Frei et David Lugeon, du 25 janvier 2016, pour le développement du Musée romain, pour une

réhabilitation de l'esplanade Jules César et pour un engagement contre le vandalisme dans le quartier du forum romain

**8. Rapport N° 1 concernant l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 1 abstention :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021.

**9. Rapport N° 2 concernant les compétences accordées à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021.**

Rapporteur : M. Jacques PITTET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 1 non :

- que la compétence financière accordée à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissement imprévisibles et exceptionnelles est fixée à CHF 50'000.- pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

**10. Rapport N° 3 concernant l'autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions, pour la législature 2016-2021.**

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. que la Municipalité est autorisée, d'une manière générale, à accepter des legs, des donations et des successions :
  - a. jusqu'à un montant maximum de 1 million de francs par cas et
  - b. en l'absence de condition ou de charge dont l'enjeu financier et politique est jugé prépondérant ;
2. que la présente autorisation court jusqu'au 31 décembre 2021.

**11. Rapport N° 4 concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses, ainsi qu'auprès de PostFinance, durant la législature 2016-2021.**

Rapporteur : M. Yvan RYTZ

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 81 oui et 1 abstention.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui et 1 abstention :

- La Municipalité est autorisée, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses durant la législature 2016-2021.

**12. *Rapport N° 5 concernant l'autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, ou de titres de sociétés immobilières ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, durant la législature 2016-2021.***

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui et 1 abstention :

que la Municipalité est autorisée à :

1. engager CHF 100'000.- par objet pour les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans le cadre d'opération de faible importance, le nombre d'objets n'étant pas limité ;
2. engager CHF 2'500'000.- au maximum, en une ou plusieurs fois, uniquement pour des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion (ce montant étant indépendant des opérations inférieures à CHF 100'000.-) ;
3. procéder, d'une manière générale, à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-.

**13. *Rapport N° 6 concernant le taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité.***

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 73 oui et 10 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui 1 abstention :

1. de maintenir le taux d'activité du Syndic à 70 % et des Municipaux à 50% ;
2. de maintenir les indemnités annuelles de fonction à CHF 141'660.- pour le Syndic et CHF 101'186.- pour les Municipaux ;
3. de maintenir les indemnités forfaitaires annuelles pour les frais de représentation à CHF 11'200.- pour le Syndic et CHF 9'000.- pour les Municipaux ;
4. *Supprimé*

**14. Rapport N° 7 en réponse à la motion du 24 novembre 2015 de Mme la Conseillère communale Jessica Jaccoud intitulée « Pour une police de proximité auprès des élus communaux. »**

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD profite de cette occasion pour rendre attentifs les Conseillers sur la motion déposée ce soir par M. Claude Farine et demande de modifier dans ce sens le règlement du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 4 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 7 répondant à la motion du 24 novembre 2015 de Mme la Conseillère communale Jessica Jaccoud intitulée « Pour une police de proximité auprès des élus communaux ».

**15. Rapport N° 8 concernant des crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2016. Demande de crédits supplémentaires de CHF 234'000.- au budget 2016, entièrement compensés à hauteur de CHF 234'000.-, pour un montant net nul.**

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- au Service des Sports, manifestations et maintenance, crédit entièrement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-95'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 87'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	87'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-87'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit de CHF 52'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3011.00 – Traitements	CHF	52'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4399.01 – Prestations de sous-traitance pour le SIECGE	CHF	<u>-52'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

**16. Rapport N° 10 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Pittet intitulé « De la nécessité de parcours sécurisés pour les piétons » du 13 janvier 2016.**

Rapporteur : Mme Edyta GRAF

Mme la rapportrice dépose un amendement ajoutant un deuxième point aux conclusions :

- de demander à la Municipalité le maintien des passages piétons sur les axes Colombière/Porcelaine, jusqu'à, d'une part la mise en place d'aménagement permettant de limiter la vitesse sur ce secteur et, d'autre part, la mise en cohérence des passages piétons sur l'ensemble des zones 30 km de la ville.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB pense que l'on ne peut pas faire un amendement sur un rapport municipal dont il faut prendre acte.

M. Yves LEUZINGER, membre de la commission, propose, comme indiqué dans les conclusions du rapport, de faire confiance à la Municipalité et demande de refuser l'amendement.

M. Pierre GIRARD ajoute qu'à l'article 55 du règlement, deuxième alinéa, il est indiqué que le Conseil doit prendre acte du rapport municipal, ou le refuser, on ne peut donc pas l'amender.

M. Jacques PITTET précise que la demande figure dans les conclusions et il souhaite juste l'ajouter aux décisions. Le problème principal vient du fait que la majorité des véhicules descendant la rue ne respectent absolument pas la limitation de vitesse à 30 km/h et il défie un piéton d'oser traverser la route sans marquage alors que des bandes jaunes obligeront les automobilistes à donner la priorité aux piétons. En ce qui concerne l'harmonisation des zones 30 km/h, il relève qu'une quantité de passages piétons subsistent encore dans la vieille ville. Il pense que la seule chose demandée n'est pas compliquée et ne coûte rien. Il demande de maintenir les passages existants. Il souligne également que dans une zone 30 ni l'automobiliste ni le piéton n'a la priorité. La législation stipule que l'automobiliste doit faciliter la circulation des piétons, ce qui est flou.

Mme la Présidente précise qu'effectivement au vu de l'article 55, on ne peut amender un rapport municipal. La demande doit être faite sous forme de vœu ou les Conseillers peuvent refuser le rapport.

Mme Edyta GRAF rectifie les décisions et reprend l'unique point qui figure dans le rapport municipal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 7 non et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 10 valant réponse au postulat "De la nécessité de parcours sécurisés pour les piétons" rédigé par M. le Conseiller communal Jacques Pittet le 13 janvier 2016.



**17. Rapport N° 11 en réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier - Jaques « Pour une politique rationnelle du parc automobile. »**

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES d'avoir donné toutes les précisions lors de la commission. Il pense que son postulat a fait effet puisque le préavis habituel pour la demande d'acquisition de nouveaux véhicules n'a pas encore été déposé à ce jour, alors que c'est habituellement le cas à cette période. Il l'attend avec impatience afin de voir dans les faits comment cela sera appliqué.

M. Victor ALLAMAND ne comprend pas pourquoi on fait un rapport intermédiaire dont il faut prendre acte alors qu'on annonce déjà un audit du fonctionnement. Il se demande pourquoi on se précipite avec ce rapport. Il demande de ne pas prendre acte et d'attendre le préavis final.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 3 non et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 11 valant réponse au postulat « Pour une politique rationnelle du parc automobile en ville de Nyon » de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, daté du 17 février 2016.

**18. Rapport N° 12 concernant la jonction autoroutière de Nyon – Demande de crédit de CHF 368'000.- (HT) pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie située sous l'autoroute à la hauteur de la sortie de Nyon.**

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND lit dans le préavis que les canalisations datent de 1960, l'autoroute a peut-être été construite dessus. Elles vieillissent et il faut les remplacer, ce qui est compréhensible. Cependant, s'il y a une obsolescence normale, nous devrions aussi remplacer par la même opération, tout ce qui est connecté et du même âge à cet endroit, c'est-à-dire, le côté gauche de route Blanche en montant sur Avenex et qui traverse cette dernière à l'entrée de l'échangeur pour rejoindre le tronçon déjà réparé. Si tel devait être le cas, il demande si les arboriculteurs seront contactés pour réaliser ce travail à un moment propice pour eux, ou mieux, à la faveur d'un éventuel changement de culture, ou risquons-nous une autre urgence. Il demande également si la fuite réparée ce printemps a pour origine les courants vagabonds issus de la mise à terre du pylône de Romande Energie auquel cas, il demande si le distributeur d'électricité participera financièrement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 2 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 368'000.- (HT) à la Municipalité pour le remplacement et le renforcement du réseau de distribution d'eau et de défense incendie situé sous la jonction autoroutière de Nyon ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9144.01 – Service des eaux, réseau de Nyon, dépenses amortissables en 30 ans et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

**19. Rapport N° 13 concernant les indemnités et vacations du Conseil communal.**

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI, afin de pouvoir se positionner correctement sur la question de l'augmentation du salaire du poste de secrétaire, demande s'il est possible d'avoir un complément d'information sur le salaire que les communes de taille équivalente à Nyon attribuent à cette fonction. Elle demande également s'il est possible d'avoir un historique des 20 dernières années sur l'évolution du salaire de ce poste à Nyon. Elle termine en s'étonnant du contenu des conclusions concernant deux expressions qui mentionnent que « même si aujourd'hui le Conseil peut se targuer d'avoir une personne compétente » en se demandant si les précédentes personnes n'avaient pas autant de bonnes compétences ainsi que la phrase « la commission est unanime de rétribuer à sa juste valeur » avec la question de savoir si les précédentes rémunérations n'étaient pas suffisantes.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES lui répond que les membres présents lors de la commission savent qu'il est extrêmement compliqué d'avoir une liste précise de la manière dont sont rétribués les secrétaires des différents Conseils. Il est précisé dans le rapport qu'il existe presque autant de manières de rétribuer la personne répondant à ce travail qu'il n'y a de communes. De ce fait, au vu de ce qui a été présenté par Mme la Présidente et des nombreuses variantes existantes, il semble beaucoup plus sage d'inviter le Bureau à prendre l'ensemble de ces différentes variantes, de les étudier et d'en adopter une avec l'aide des RRH afin d'élaborer un cahier des charges et une grille salariale qui soit celle qui s'adaptera au mieux pour notre Conseil.

M. Jacques HANHART répond également à Mme Angeli en lui accordant qu'il y a 20 ans le/la secrétaire était moins payé-e par contre il y avait une secrétaire au greffe qui était employée entre 50 et 75% pour les affaires du Conseil. Il faut savoir quel travail on donne et quel pourcentage on veut comme personnel fixe, afin d'avoir quelqu'un qui est présent aux séances. La comparaison est très difficile et il pense que jusqu'à présent elle a donné entière satisfaction.

M. Jacky COLOMB pense qu'avant de vouloir comparer les salaires, il faut comparer le travail et probablement que dans chaque commune le travail demandé est complètement différent. Plutôt que de se jauger par rapport aux autres communes, il préfère prendre l'option de définir un cahier des charges précis. Il suggère de simplement demander à la secrétaire actuelle ce qu'elle fait et il pense qu'elle en fait plus que son cahier des charges implicite. Lorsqu'elle aura récité sa petite leçon, on pourra faire ce cahier des charges qui comprendra tout ce que la secrétaire d'aujourd'hui fait. Partant de ça, il sera plus facile de chiffrer réellement ce salaire et voir si c'est correct ou non.

M. Philippe BEURET était membre de cette commission et a approuvé le rapport, partant d'augmenter le salaire de la secrétaire. Il lui paraît légitime de valoriser l'exercice d'une activité professionnelle par une progression salariale, ce d'autant si la titulaire donne pleinement satisfaction et que la question se pose tous les cinq ans seulement. La question qui est posée au-delà de cette augmentation est celle du niveau de la rémunération du poste et de son potentiel de progression. La pratique usuelle en ressources humaines est de pouvoir s'appuyer sur une échelle salariale et sur un cahier des charges. Or, du moins à sa connaissance, rien de tel ne semble exister. Quand il s'agit de statuer sur une demande d'augmentation, il se demande à quoi peut se référer aujourd'hui notre Conseil. Pour l'instant il y a la qualité du travail accompli et l'ancienneté de la titulaire, ce qui est essentiel. Mais alors, il se demande également où s'arrêter et à quel montant plafonner la rémunération de la fonction ; à quel niveau rémunérer le poste en cas d'engagement futur. La commission a obtenu des chiffres sur le traitement du poste dans les villes de même importance et il a regretté que la commission n'ait pas voulu les mentionner dans le rapport, même s'il y a de quoi être satisfait que le Conseil rémunère bien son secrétariat. Il en appelle donc au Bureau et à la Présidente, pour que le vœu exprimé par la commission soit pris en compte dans cette première année de législature de sorte que le Conseil dispose rapidement d'un cadre de référence pour cette fonction qui soit digne des RRH d'une ville comme la nôtre.

M. Christian UDASSE revient sur la rémunération des Conseillers sur laquelle personne n'a voulu entrer en matière. Les Conseillers sont des miliciens, mais on doit penser aux jeunes étudiants tous bords confondus. Il trouve que CHF 20.- par séance est vraiment peu et cela pourrait rendre le travail de recrutement dans les partis difficile. Un jeune gagnerait plus en travaillant dans un bar.

Mme Josette GAILLE, en tant qu'ancienne secrétaire du Conseil communal, prend la parole pour signaler que le travail qu'elle faisait avant n'a absolument rien à voir avec la montagne de travail faite par la secrétaire actuellement. Avant, elle avait une secrétaire au greffe qui faisait beaucoup, ce qui a maintenant été transféré. Elle estime le salaire vraiment justifié.

M. Claude FARINE trouve un peu gênant qu'on n'arrête pas de mélanger à la fois la fonction et la personne. S'il devait engager une personne, il l'écouterait avant de débattre avec son staff pour savoir s'il l'engage ou pas. Ici, il trouve gênant de plaider pour la secrétaire actuelle, qui lui a par ailleurs donné entière satisfaction lors de sa présidence, et la fonction qui va avec. Pour cette raison, il s'abstiendra.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, bien que la fixation du salaire de la secrétaire, comme les émoluments soient de compétence du Conseil, rappelle que la logique n'a pas été respectée. Celle-ci voudrait que le préavis soit déposé par la Municipalité. Dans le cas précis, il a été déposé par le Bureau du Conseil ce qui n'est pas correct, puisque seule la Municipalité peut déposer un préavis. Il pense que la question devrait être clarifiée car quand il y a 100 personnes qui essaient de discuter du salaire de la 101<sup>ème</sup>, il pense que c'est inconvenant. Il pense qu'effectivement cela doit suivre les règles du service RRH et qu'il y a une façon plus rationnelle et élégante de traiter du sujet. Il propose que la prochaine fois le Bureau fasse part de ses souhaits et que l'on puisse traiter le sujet de manière digne et élégante par rapport à une collaboratrice que manifestement tout le monde apprécie.

Mme la Présidente précise encore que la secrétaire actuelle a bien un cahier des charges et que le Bureau a bien entendu le vœu émis par la commission. Ce cahier des charges sera formalisé avec les RRH tel que demandé. Elle précise encore que l'échelle salariale de la commune a été transmise à la commission qui a pu comparer le salaire proposé avec celui d'une secrétaire de direction de la ville.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui et 15 abstentions :

1. d'approuver les émoluments et vacations proposés pour la législature 2016-2021 selon l'annexe 2 du présent préavis ;
2. d'approuver une augmentation de CHF 3250.- des dépenses du Conseil communal pour l'exercice en cours (compte N° 101).

**20. *Rapport N° 14 concernant la sécurisation du passage à niveau de la Givrine – Demande de crédit de CHF 54'520 TTC destinée à la participation financière de la commune de Nyon.***

Rapporteur : Mme Aurélie BODEMAN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 54'520.- comme participation financière à la sécurisation du passage à niveau de la Givrine ;

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 - Subventions et participations d'investissement à amortir, dépense amortissable en 5 ans.

**21. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat d'Olivier MONGE intitulé « Valorisation de la parcelle 507 »**

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

En préambule, le rapporteur précise qu'il a omis de mettre le nom d'Olivier MONGE comme signataire du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 1 abstention :

- de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport le postulat « valorisation de la parcelle 507 »

**22. Propositions individuelles**

M. Alexandre DEMETRIADES fait remarquer que durant les séances, il y a en permanence un larsen qui vient de sa droite et il a l'impression d'avoir un acouphène durant toute la séance.

Mme Josette GAILLE a appris ce soir avec plaisir que les cours d'écoles pouvaient servir de parking en dehors des horaires scolaires. Elle est donc en droit de penser que la cour du Rocher sera dorénavant ouverte les soirs de semaine ainsi que les samedis et dimanches lorsqu'il y a des manifestations. Tous les sportifs et les utilisateurs du Rocher remercient la Municipalité.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que ce ne sont pas les cours d'écoles qui sont ouvertes mais les parkings des écoles.

M. Yvan RYTZ rappelle qu'il y a quelques années, les cantons romands avaient grenouillé contre une décision de la Confédération s'agissant de la filière du bois usagé. Il semblerait que cette filière n'est pas astreinte au principe du respect des zones d'apport. Beaucoup de collectivités et d'entreprises exportent le bois usagé pour une valorisation soit matérielle, soit thermique. Cela représente, au niveau suisse, entre 100'000 et 500'000 tonnes exportées principalement vers l'Allemagne, l'Italie et la France, soit pour brûler dans des centrales, soit pour récupérer le bois pour le recycler. Chaque commune est libre de choisir la manière dont elle souhaite recycler son bois usagé et il souhaite savoir la manière dont la ville s'en occupe.

M. Philippe BEURET a de la peine à lire le contraste à l'écran des votes avec le fond vert clair. Le contraste pour les votes «non » est bon mais pas pour les « oui ». Il demande s'il est possible d'améliorer la lisibilité de l'écran.

M. Christian UDASSE ne comprend pas pourquoi il y a des troncs et des pierres devant la nouvelle poste alors qu'on aurait pu faire des places de parc à 15 ou 30 minutes pour aller poser des paquets. Il trouve cela scandaleux, les voitures se garent n'importe où le soir et le samedi et les habitants ont de la peine à atteindre leur immeuble.

M. Jacky COLOMB voulait faire la même remarque. Toutefois, il souhaite quand même dire que le tas de bois installé devant la poste avec le gravillon jaunâtre qui se répand partout au gré du vent et de la pluie est assez désolant. Il avait envie de le baptiser le triangle de la honte, mais finalement il pense que ce serait plutôt le triangle de la vengeance. Il rappelle que le Conseil a refusé un crédit pour un revêtement différencié à cet endroit, arguant que le reste de la place n'était pas encore défini. Il lui semble que l'argent dépensé pour déposer ces troncs a dû être plus important que la somme qu'il aurait fallu pour mettre une petite couche

de goudron et quelques lignes jaunes. Il demande de passer le temps des déconvenues et être raisonnable en aménageant cette place de manière plus conviviale avec par exemple des places dépose-minute pour la poste.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT leur rappelle que, comme mentionné par M. Colomb, c'est suite à une décision négative du Conseil que l'on est dans cette situation. Ce n'est pas une question de vengeance, mais une question de budget. Les trois arbres ont été amenés par les forestiers du service des Espaces Verts et il n'y a pas eu de dépassement de budget. C'est la conséquence d'une décision du Conseil communal qui a refusé le crédit d'aménagement de la place. Pas d'argent, pas de projet. Ils vont attendre et peut-être revenir avec un projet, mais il ne s'agit pas de vengeance.

Mme Vanessa ISCHI-KAPLAN a remarqué que de nombreux automobilistes grillent les feux rouges au passage piéton devant la gare. Elle souhaite qu'il soit sécurisé, sachant que les écoliers l'empruntent quotidiennement pour aller à l'école.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond qu'en dehors de la possibilité de mettre un agent toute la journée juste à côté, elle ne peut faire mieux si les automobilistes ne respectent pas le code de la route. Si elle désire la pose d'un radar, elle lui suggère d'approcher les délégués au Conseil Intercommunal de PNR.

**23. *Préavis N° 15 concernant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. *Préavis N° 16 concernant les Jardins du Couchant – Subventionnement des logements à loyers modérés, mise à disposition de logements à loyers abordables et d'appartement protégés.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**25. *Préavis N° 17 concernant la Route de l'Etraz – Elargissement de la chaussée et création d'un trottoir entre le chemin du Vallon et les voies CFF – Demande de crédit de réalisation de CHF 118'400.- TTC pour les travaux de génie civil et maçonnerie et de CHF 15'000.- HT pour l'éclairage public.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**26. *Rapport municipal N° 18 en réponse au postulat de M. Victor ALLAMAND & Consorts intitulé « Pour le prolongement de l'Allée de la Petite Prairie. »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**27. *Rapport municipal N° 19 en réponse au postulat de Mme Doris ULDRY intitulé « Pour l'étude de nouveaux parcours des bus urbains et suburbains » du 30 mai 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**28. *Rapport municipal N° 20 en réponse au postulat de Mme Josette GAILLE et consorts du 24 novembre 2015 intitulé « Pensons à l'environnement.»***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**29. *Préavis N° 21 concernant le projet de chauffage à distance – Demande de crédit d'étude de CHF 162'800.- HT, relatif à l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Nyon.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**30. *Préavis N° 22 concernant le budget 2017 – Budget de fonctionnement, crédits d'extension des Services Industriels, plan des investissements 2017 – 2021.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**31. *Motion de M. Claude FARINE pour une révision partielle du Règlement du Conseil communal.***

M. Claude FARINE a noté un certain nombre de points au cours de sa présidence qu'il a soumis à son collègue Jacky COLOMB qui en a ajouté quelques-uns. Les motionnaires proposent un toilettage de certains articles qui ont besoin d'une clarification et d'autre part ils désirent inscrire la clause ou procédure d'urgence ainsi qu'une disposition qui demande aux Conseillers délégués dans les entités intercommunales de renseigner le délibérant une fois par an. Des propositions ont été transmises. Si la motion est renvoyée à la Municipalité, ces propositions pourront ensuite être discutées. Il demande le renvoi direct à la Municipalité.

M. Jacques HANHART est totalement opposé à cette motion. Par exemple, selon l'article 11, il ne comprend pas pourquoi il n'y aurait pas d'élection populaire. Dès qu'une personne est nommée par manque de viennent-ensuite, il s'agit d'une élection. Il ne comprend pas la raison de modifier cet article qui suit la loi. Au sujet de l'article qui demande au Bureau de tenir un registre de tous les intérêts, il demande des explications quant à la protection des données prônée par la gauche. En définitive, s'il doit étaler toutes les associations et sociétés auxquelles il appartient ou qu'il soutient, il se demande où est la limite avec la protection des données. Il pense que cela va trop loin. Il propose au Conseil de ne pas entrer en matière et de la refuser.

M. Christian UDASSE pense qu'une commission devrait faire un addendum ajouté au règlement et non le refaire entièrement ce qui coûterait trop cher. Avec cet argent ainsi épargné, on pourrait refaire la place devant la poste.

M. Pierre WAHLEN, compte tenu de ce qui vient d'être dit, propose au motionnaire de renvoyer cette motion à une commission de manière à ce que l'avis des uns et des autres puisse être exprimé et ensuite éventuellement envoyé à la Municipalité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise dans ce cas le rôle de la Municipalité. Le règlement est par définition de compétence du Conseil. Il propose également le renvoi en commission de façon à savoir ce que veut le Conseil. Ensuite, la Municipalité établira le préavis qui répondra aux attentes des Conseillers. Toutefois, ils ne veulent pas faire le travail pour rien. Il est bon d'avoir un règlement qui évite toute erreur d'interprétation ou de discussion. La Municipalité va

apporter son soutien sous l'angle juridique. Si le Conseil décide de faire ces modifications, un tableau avec les articles actuels, les articles proposés et, le cas échéant, les propositions de la Municipalité d'un point de vue juridique sera présenté. Un soutien pour la rédaction du préavis et le soutien juridique sera apporté.

M. Claude FARINE soutient le renvoi en commission. Pour le reste, concernant les propositions faites, elles ont été soumises au service des communes du canton qui n'a rien trouvé à redire.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

**32. *Postulat de M. David VOGEL intitulé « Du bon usage de l'E-administration. »***

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle à la Municipalité qu'il y a eu un préavis demandant la refonte du site nyon.ch. Une partie des éléments exprimés dans ce postulat faisaient partie de la réflexion de cette commission. Il invite la Municipalité de revenir avec le projet de refonte puisque ces éléments pourraient être associés.

M. le Municipal Maurice GAY remercie les postulants d'avoir déposé ce texte. La Municipalité y est sensible et le prochain préavis pour le site est en réflexion. Dans ce cadre-là, plusieurs projets d'e-administration sont prévus. La Municipalité accepte le renvoi direct en Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et une abstention

**33. *Postulat de M. Pierre PATELLI intitulé « Pour une vie associative forte à Nyon. »***

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY n'est favorable ni au renvoi à une commission, ni à la Municipalité, principalement car rien n'est gratuit. L'adage veut que ce qui est gratuit ne vaille rien. Il est plutôt favorable à ce que la ville facture ses prestations à prix coûtant, quitte à devoir accorder une subvention supplémentaire aux associations pour qu'elles puissent les payer, mais ainsi elles verront le coût de celles-ci. De plus, il est défavorable à une politique générale visant à favoriser l'activité d'associations. Le but d'une association est de s'organiser toute seule, si c'est l'état qui doit l'organiser, à ce moment, il s'agit d'un service de l'état et cela n'entre pas en question.

M. Yvan RYTZ émet une piste de réflexion de ce qui se fait notamment pour la police cantonale. Lorsqu'une manifestation est déficitaire, il est possible de demander une exonération des frais liés à l'intervention de la police et de la sécurité pour différents types de manifestations. Dans le cadre de la discussion, une piste à étudier serait d'offrir une gratuité des prestations de la ville en cas de déficit.

M. Jonas DONNET est favorable à la proposition dans la mesure où il s'agit d'un investissement qui favorise la cohésion sociale et crée un terreau favorable d'initiatives citoyennes quelles que soient leur nature et leur teneur. Il pense qu'on peut aller d'autant plus dans cette direction en mettant à disposition l'eau et l'électricité par exemple.

M. Jacky COLOMB pense qu'il y a un système actuellement en place et qui fonctionne. Toutes les associations ont la possibilité d'avoir du matériel ou de l'aide de la commune contre rémunération. A part cela, toute association a la possibilité de faire une demande de subvention, moyennant un dossier correctement étayé. En cas de manifestation, elle peut demander soit une subvention soit une garantie de déficit. Tous ces outils sont déjà en place, le système fonctionne aujourd'hui, il faut faire les demandes étayées comme tout le monde.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait dire que la Municipalité est particulièrement attentive à la vie associative. C'est une chance pour les autorités d'avoir une vie associative aussi foisonnante. La Municipalité a à cœur de soutenir les acteurs de la vie sportive, culturelle ou sociale. La politique de la Municipalité est de facturer à un prix coûtant, voire symbolique, et avoir plutôt une politique de subventionnement. Certaines prestations ont un coût et d'un autre côté, il y a un soutien. La raison est qu'on évite ainsi des demandes exagérées. Par exemple, si une société a besoin de 20 tables pour une manifestation, si elles sont gratuites, elle va en demander 50, alors que si elles sont facturées, les gens vont calculer au plus juste. L'expérience montre que l'on peut favoriser les acteurs de la vie associative nyonnaise en facturant à un prix coûtant ou même symbolique. Par contre, ils sont favorables à les soutenir en étant facilitateur. En cas de renvoi à la Municipalité la réponse sera la même, on ne va pas aller dans le sens de la gratuité. Ils vont plutôt faire en sorte que ce soit payant en échange d'un montant équivalent en subvention juste pour qu'il y ait une notion correcte par rapport aux coûts. La mise en place d'une politique visant à favoriser l'activité des différentes associations à but non lucratif est un souhait depuis quelques années et faire en sorte que tous ceux qui participent d'une manière ou d'une autre puissent être soutenus.

M. Pierre PATELLI convient que rien n'est gratuit, que la ville subventionne énormément de choses, mais il y a une politique que nous décidons pour l'avenir de notre ville. Dans la ville, il existe différentes associations, certaines ont plus d'expérience mais pour les jeunes associations c'est plus compliqué de créer ses événements. Le but de cette initiative est de faciliter les démarches aux nouvelles associations en leur supprimant quelques étapes de la bureaucratie car malheureusement il est difficile de monter des dossiers dans les premières tentatives.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

**34. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Pour une valorisation juste des équivalents plein temps à la commune. »***

La discussion est ouverte.

M. Luciano DE GARRINI souhaite clarifier en quoi ce postulat n'interfère pas avec le travail mené actuellement par la COFIN. Pour rappel, cette commission a reçu le mandat du syndic en début de législature, de clarifier le cadre dans lequel la Municipalité peut informer et faire accepter les nouveaux EPT de l'administration. Il s'agit donc d'un cadre général d'un processus décisionnel. Pour information, la COFIN a déjà débattu en interne de cette problématique, elle en a fait part à la COGES et reviendra normalement au début de l'année prochaine avec une proposition. Le postulat concerne, lui, les dernières demandes d'EPT administratifs pour mieux comprendre le contexte de ces engagements. Quelles sont les projections des futurs engagements des crèches et UAPE. Il s'agit donc de questions opérationnelles spécifiques à ces engagements précis relatives au processus opérationnel et non une demande de mise en place de processus global de décisions d'acceptation des EPT. Il reste à disposition si besoin.

M. Claude FARINE a lu attentivement ce postulat et aimerait savoir ce que signifie la « valorisation juste des EPT de la commune ». On a déjà entendu le « impérativement de manière pragmatique » lors de la dernière séance concernant l'aménagement du jardin de la maison Gubler. Deuxièmement, il souhaite savoir comment il imagine mettre en place une centralisation des services administratifs pour le SELOC et tout autre service sollicitant des EPT administratifs.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise que ce sont justement pour ces raisons qu'il demande le renvoi à la Municipalité pour une étude et rapport. Les questions de M. Farine sont exactement celles pour lesquelles il souhaite avoir une réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à la majorité, 3 non et 8 abstentions.



**35. Postulat de M. Pierre WAHLEN intitulé « De la Grande Jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau. »**

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a été surpris de lire le 4 novembre dernier dans La Côte la mention de ce postulat. Il semble qu'il ait été transmis à ce journal et peut-être à d'autres, alors que les Conseillers n'en n'avaient pas encore connaissance. Il voulait savoir si c'était désormais usuel de pratiquer de cette manière, à savoir transmettre à la presse en même temps qu'au Bureau.

M. le Municipal Maurice GAY, au nom de la Municipalité, remercie M. Wahlen et le groupe des Verts concernant ce postulat. Il rejoint les préoccupations de la Municipalité concernant ce cheminement et des ateliers ainsi qu'une réflexion sur le concept des rives du lac sont en cours et dans ce cadre le cheminement piétonnier est à l'étude. C'est pourquoi la Municipalité rejoint les conclusions des postulants et accepte qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité.

Mme la Présidente précise que ce n'est pas elle qui a transmis à la presse, ni la secrétaire. Elle pense que c'est important que les Conseillers aient les postulats en primeur.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la règle est que les médias n'interviennent pas sur les rapports des commissions puisque le débat n'a pas encore eu lieu. Par contre, la présentation des préavis et des postulats est parfaitement admis dans la mesure où tous les Conseillers l'ont reçu. Tous les Conseillers reçoivent le samedi l'enveloppe et le lundi à 11h. a lieu une conférence de presse où tous les documents sont présentés. Il est d'usage de ne pas présenter les rapports des commissions. Il y a eu quelques exceptions, notamment lors du refus du budget. Les journalistes sont tenus à un embargo pour ces rapports de commission, par contre pour les autres rapports, au moment où ils sont connus du public, ils sont à disposition des médias. S'il y a eu une divulgation d'un postulat avant, ce n'est pas sorti du canal officiel.

Mme la Présidente précise que le groupe des Verts a effectivement communiqué sur ce postulat avant que les Conseillers aient l'information, ce qui ne va pas.

M. Pierre WAHLEN ne voit pas ce qui l'interdit.

Mme la Présidente donnera une réponse lors du prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 3 non.

**36. Interpellation de M. Frédéric TSCHUY intitulée « Le bûcher d'Halloween. »**

**36 bis Réponse à l'interpellation de M. Raymond CARRARD intitulée « Potentiel de l'énergie photovoltaïque à Nyon, où en sommes-nous ? »**

M. Raymond CARRARD est satisfait de la réponse.

**37. Divers en rapport avec la séance.**

M. Victor ALLAMAND remercie le SAG et la Municipalité pour avoir enfin mis le petit cartouche sur la page de garde des préavis avec la date, le lieu et l'heure de la première séance de commission. C'est tellement pratique qu'il a presque envie de reprendre les documents papier !

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rend attentifs les Conseillers concernant les conclusions du préavis N° 13. Il est indiqué dans le préavis que l'augmentation de CHF 3250.- est un montant qu'il doit être possible d'assumer avec le budget communal actuel. Dans le rapport, il est accepté une augmentation de CHF 3250.- pour l'exercice en cours. Dans un cas, on parle d'entrer dans le budget, dans l'autre on parle d'augmentation. Concernant « l'exercice en cours », il estime que celui-ci va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ce qui signifie que cela n'entre pas en ligne de compte pour 2017. Les décisions prises sont dès lors inapplicables pour le service des finances.

Mme la Présidente va se pencher sur ces conclusions.

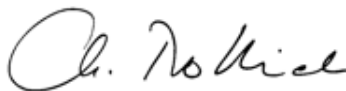
Mme Elisabeth BADERTSCHER demande à Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE le nom du produit utilisé pour décimer le trèfle au bord du lac.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui précise qu'il s'agit du Selectox.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h30.


#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WILLE